



CONCOURS POISSONNIERS PAVILLON FRANCE



PAVILLON FRANCE
La marque des produits
de la pêche française

RÈGLEMENT





Informations générales



Date

Dim. 25 février
2024



Heure

11h30 sur le stand
Pavillon France



Lieu

Parc des Expositions de
Paris (Pte de Versailles)

Organisateurs



Nombre de candidats

6 candidat(e)s



Article 1 : Candidatures

Ce concours est ouvert à tous les poissonniers de France en activité ou représentant un « Établissement ».

Article 2 : Nombre de candidats

Le nombre de candidats est limité à 6.

Article 3 : Modalités d'inscription



Date limite d'inscription

12 février 2024

Article 4 : Membres du jury

Le Jury est **souverain**. Il sera composé de **professionnels**.
Le Jury peut être modifié **sans annonce préalable**.



Présidente du concours :
Ingrid Cano
(Poissonnière)



Jury 1 :
Fawze Sannier
(M.O.F.)



Jury 2 :
Gwenaël Laville
(M.O.F.)



Jury 3 :
Bruno Gauvain
(M.O.F.)





Article 5 : Déroulé du concours

11h30

Heure de RDV sur le stand **Pavillon France**

14h à
14h20

Candidats 1, 2 et 3 :
Épreuve de filetage et ouverture

Candidats 4, 5 et 6 :
QCM

14h20 à
14h40

Candidats 1 et 3 :
Épreuve de cuisson

Candidat 2 :
QCM

Candidats 4, 5 et 6 :
Épreuve de filetage et
ouverture

14h40
à 15h

Candidats 2 et 5 :
Épreuve de cuisson

Candidats 1 et 3 :
Épreuve de présentation

15h à
15h20

Candidats 2 et 5 :
Épreuve de présentation

Candidat 4 et 6 :
Épreuve de cuisson

Candidats 1 et 3 :
QCM

15h20 à
15h40

Candidats 4 et 6 :
Épreuve de présentation

15h40
à 16h

Délibération du jury

**Nettoyage des postes par
les candidats**

16h15 à
16h30

Remise des prix





Article 6 : Tenue vestimentaire

Les candidats devront se présenter en **TENUE de TRAVAIL** avec des **chaussures adéquates** (pas de basket).

Les organisateurs fournissent aux 6 candidats, une **veste** et une **casquette**. Tout autre vêtement avec ou sans marque sera **strictement interdit** pendant tout le déroulement du concours ainsi que lors des remises des résultats et des séances photos.



Tout manquement à cet article pourra entraîner l'élimination du candidat.

Article 7 : Matériel

Les candidats devront se munir de leur petit matériel, ciseaux, couteaux à découper, gants latex, pince à désarêter...

PAVILLON FRANCE fournit : les éléments de décorations et les éléments de mise en forme : la marchandise, les planches de découpe, les légumes, assaisonnements et les autres matériaux utiles aux candidats.



Les candidats devront utiliser les supports mis à disposition le jour du concours, aucun autres éléments (déco, préparation, présentation...) ne seront autorisés.

Article 8 : Assurances

Les candidats seront sous le couvert de leur **assurance personnelle** ou de celle de leur **employeur**. En cas de blessures, les poissonniers corail ne seront pas responsables. Par ailleurs en cas de blessures trop importantes le candidat sera **exclu automatiquement** du concours.



Article 9 : Révocation

La **Présidente du concours** et les **membres organisateurs** se concerteront pour décider de la révocation d'un candidat ou d'un membre du jury en cas de **non-respect du règlement**.

Article 10 : Contestation, litige

Si une contestation autre que culinaire a lieu pendant le déroulement de l'épreuve, les **membres organisateurs** appliqueront ce règlement.

Si le litige porte sur un point non prévu dans le règlement, la **Présidente du concours** et les **membres organisateurs** seront compétents pour statuer.



Aucune réclamation ne sera admise après le concours.

La participation au concours entraîne l'**acceptation du présent règlement**.

Article 11 : Épreuve QCM

Cette épreuve se fera avec un **questionnaire de connaissance générale** sur le métier.

Chaque question ne peut avoir de réponse partielle, elle engendrera une notation de **0 point si mauvaise**, ou de **1 point si intégralement juste**.

Article 12 : Épreuves

Voir Grille de notation

Le jury se laisse le droit de **modifier une espèce à la dernière minute** mais la préparation effectuée sur cette dernière restera la même que celle écrite dans le sujet.



Les candidats seront **tirés au sort** le jour du concours, un numéro leur sera attribué (de 1 à 6).

Une étiquette avec leur numéro leur sera collée sur leur veste (*devant et dans le dos*).

Produits - les candidats devront travailler :

1 pièce
de Tacaud

1 pièce
de Carrelet

1 pièce
de Grondin

5 pièces
de Coquilles St-Jacques

Les produits pourront être modifiés sans **avertissement préalable** par les membres du jury.

Les candidats devront **suivre scrupuleusement l'ordre de passage** (voir dérouler du concours plus haut).



Article 13 : Bannissement

Tout candidat essayant de tricher sous quelque forme que ce soit se verra **exclu immédiatement** du concours et **ne pourra plus jamais se présenter** au **Concours Poissonniers PAVILLON FRANCE**. Cette information sera également transmise aux autres organisateurs de concours.

Article 14 : Obligation

Chaque candidat devra **respecter scrupuleusement le règlement**. Les organisateurs se refusent à participer au concours et s'engagent à **fournir la notation des épreuves** à chaque participant.



Article 15 : Droit à l'image

Le jour même, afin de participer, chaque candidat et membre du jury devra remettre aux organisateurs le **document d'autorisation du droit à l'image** (signé sur place le jour même). Sans cela, la **personne ne pourra pas accéder à l'espace concours**.

Cette autorisation **donne le droit** au Groupement Corail, à l'OPEF et à Pavillon France d'utiliser les photos et les vidéos du concours.

Article 16 : Classement général

L'ensemble de la notation est fait avec l'application d'un **coefficient** (cf. *Grille de notation*).

Article 17 : Récompenses

Divers cadeaux seront offerts aux candidats.



CONCOURS POISSONNIERS

PAVILLON FRANCE



LA PROFESSION REMERCIE LES PARTENAIRES QUI NOUS PERMETTENT L'ORGANISATION D'UN TEL ÉVÈNEMENT

